

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD031-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE (SMBI)

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE (SMBI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Dominique LOURD n'est plus, suite au renouvellement du conseil municipal de Saint Paul de Serre, conseiller communautaire.

Sachant qu'il était représentant du Grand Périgueux au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI), il convient de le remplacer dans cette instance.

Qu'il est proposé de désigner son successeur monsieur Jean-Paul VIROL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner monsieur VIROL pour siéger au SMI en lieu et place de monsieur LOURD
- Dit que la composition des représentants du Grand Périgueux au sein du SMI est la suivante :

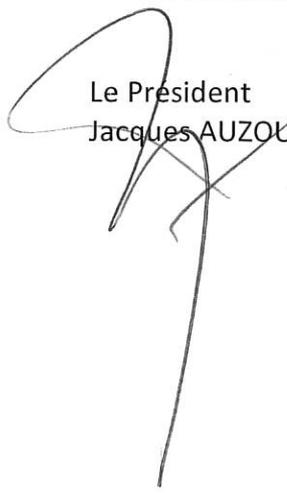
TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 – Mme BORAS	1- Mme PAUL
2- Mr BUISSON	2- Mr BARBANCEY
3- Mme KERGOAT	3- Mr BUFFIERE
4- Mr GARRIGUE	4- Mr DUCENE
5- Mr DENIS	5- Mme BOUCAUD
6- Mr FRADON	6- Mme ROUX
7- Mr LEGAY	7- Mr CACAN
8- Mr MOTARD	8- Mr GEOFFROY
9- Mme FAURE	9- Mr RATIER
10- Mr PUYRIGAUD	10- Mr SUBERBERE
11 – Mr MERILLOU	11- Mr CHERON
12- Mr MALLET	12- Mr MARTINEAU
13- Mr RAUZET	13- Mme GATAULT

14- Mr GUILLEMET	14- Mr TENAILLON
15- Mr VIROL	15- Mr GEORGIADES
16- Mr GRELLETY	16- Mr COLINET
17- Mr DOBBELS	17- Mr DESPLAT
18- Mme PERRAUD-DAUSSE	18- Mme CHABREYROU
19- Mr MONTORIOL	19- Mr REYNET
20- Mr PASSERIEUX	20- Mr MATHIEU
21- Mr MOTTIER	21- Mr LACOSTE

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	26 AVR. 2019	Pour extrait conforme	26 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	26 AVR. 2019	Périgueux, le	26 AVR. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019

Affiché le

The logo for 'SLOW' is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 024-200040392-20190328-DD0312019-DE